



4 A chemin D'Amour
Low QC J0X 2C0
Tel: 819-422-3528
Fax: 819-422-3796

Téléphone d'urgence: 819-664-2647
reception@lowquebec.ca

AVIS PUBLIC

Coronavirus (COVID-19): Le Canton de Low souhaite vous informer

Le 13 mars 2020, l'état d'urgence a été déclaré partout au Québec et a depuis été renouvelé. Cette mesure exceptionnelle confère au gouvernement du Québec les pouvoirs nécessaires pour mettre en place toutes les mesures destinées à protéger la santé de la population.

Une attention particulière devrait être accordée aux personnes âgées, en particulier celles âgées de 70 ans et plus, car elles sont plus à risque de complications. Si possible, prenez le temps de votre journée pour appeler un être cher. Si la **COVID-19** vous inquiète, vous pouvez appeler sans frais le **1-877-644-4545**.

Le bureau municipal est toujours opérationnel, mais est fermé au public ainsi que la caserne de pompier et le garage municipal. Le personnel des travaux publics maintient l'aqueduc opérationnel et nos routes praticables. La niveleuse travaillera 7 jours par semaine afin de maintenir de la distanciation entre les travailleurs. Deux travailleurs alterneront avec un horaire du mercredi au dimanche. Ceci est temporaire et les heures normales reprendront lorsque les restrictions levées.

Les services municipaux sont disponibles par téléphone et par courriel.

Le service d'incendie et le service des premiers intervenants restent opérationnels, les appels PR seront répondus en équipe de deux. Ces équipes seront en garde externe en période de 24 heures afin de limiter l'exposition de nos pompiers.

Il n'y a pas d'interdiction de feu extérieur en vigueur.

Suite à une demande de la Sûreté du Québec, des panneaux de signalisation de circulation locale seront installés sur toutes les routes intermunicipales.



Si vous avez besoin d'aide pour récupérer votre épicerie et vos médicaments, veuillez contacter la municipalité et une assistance vous sera fournie. Les employés municipaux et le conseil municipal sont disponibles pour vous aider.

Nous vous demandons de limiter vos déplacements à l'essentiel tels que déterminés par le ministère de la Santé publique du Québec.

Les points de contrôle permettent aux résidents de traverser les frontières régionales pour des raisons essentielles telles qu'indiqués par le gouvernement du Québec, cependant les déplacements sont laissés au bon jugement des policiers.

Nous voulons également annoncer que la fée des dents et le lapin de Pâques ont été confirmés comme essentiels et sont immunisés, donc une bonne nouvelle!

Pour toute urgence, veuillez appeler le 911

Nous tenons à vous remercier pour votre coopération.

Le Conseil municipal